



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 85309

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur son projet de réforme de l'aide médicale de l'État (AME), qui vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de trois mois, mais qui sont en situation irrégulière. En l'espèce, il s'agirait de répondre à la « spectaculaire augmentation des dépenses » liées à cette prestation en instaurant dès 2011 une contribution forfaitaire de 15 euros par adulte bénéficiaire, dans le but de limiter les demandes. Il souhaiterait savoir s'il est réellement opportun d'envisager de restreindre l'accès à un dispositif dont le succès démontre toute l'utilité et qui, de surcroît, concerne des populations particulièrement précarisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85309

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8271

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)